

D. Je voulais vous demander comment elle se concilie avec les dispositions du contrat en ce qui concerne l'établissement des honoraires, je veux dire le pourcentage.—R. Dans le cas en question, l'architecte a groupé deux pourcentages, soit celui de 4 p. 100 et le $\frac{1}{2}$ p. 100 prévu par le contrat.

M. ROBINSON: Il est une heure.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le travail du Comité semble avoir pris fin pour cette année.

M. FLEMING: M'est-il permis de poser une ou deux autres questions?

Le PRÉSIDENT: J'ai fait une entente avec M. Fleming, ce matin. Nous devons entendre deux témoins, mais le ministre a prié le comité de s'en dispenser afin qu'ils restent à la disposition de la Chambre. On m'a proposé de leur substituer M. Low. J'ai donc conclu à ce propos une entente avec M. Fleming. Nous ne pensions pas que les discussions seraient aussi longues à la Chambre, et je lui ai promis qu'il pourrait poser quelques questions au sujet des déclarations qu'a faites M. Drury au cours de la dernière séance.

Je prie donc le Comité de patienter encore quelques instants afin que je puisse honorer mon engagement envers M. Fleming. Après la substitution de témoins faite sur la proposition du ministre de la Défense nationale, je me suis entendu avec M. Fleming; je ne voudrais pas me dérober à ma promesse en demandant de lever la séance à une heure. M. Fleming a promis de ne poser que quelques questions, et il ne serait que juste, semble-t-il, de laisser poser quelques autres questions d'ordre général.

M. FLEMING: Je ne veux pas abuser de la patience du Comité. Nous en sommes à notre dernière séance, et pendant que je parlais au président, ce matin, je me suis donné la peine de préparer ces autres questions. Je n'en ai qu'une ou deux, d'ordre général. Je n'en poserai pas davantage; il se peut même que M. Low ne puisse y répondre.

Le PRÉSIDENT: M'accorderiez-vous encore quelques instants afin que je fasse honneur à mon entente avec M. Fleming?

M. Fleming:

D. Je vois que nous n'en finirons jamais. J'ai prévenu le président que j'avais encore une ou deux questions, d'ordre général, à poser à M. Low. Monsieur Low, vous avez été mêlé, n'est-ce pas, à environ quatre sortes de contrat?—R. En effet.

D. Dites-nous donc, dans ce cas, d'une façon générale quelles sont vos préférences, quels contrats votre société préfère par rapport à tels autres?—R. Monsieur le président, mon premier choix se fixerait sur le contrat à prix ferme qui suivrait une véritable mise en adjudication. Les autres contrats sont ceux de la régie intéressée: soit l'honoraire fixe fondé sur un objectif déterminé, plus la prime d'encouragement si le coût est réduit, soit le coût plus l'honoraire fixe sans prime, le coût plus un pourcentage fixe de profit. A mon avis, ce dernier genre de contrat vient en dernier lieu. Il y a aussi le contrat dit du prix maximum avec une marge déterminée de profit.

D. Ce sont là tous les genres de contrats?—R. Oui.

D. Vous les avez énumérés par ordre de préférence, suivant l'expérience que vous en avez?—R. Pardon, je ne crois pas avoir fait cela.

D. Lequel préférez-vous?—R. Je préfère le premier.

D. Auriez-vous l'obligeance de disposer les autres par ordre de préférence, à la lumière de votre expérience?—R. Volontiers.

Le PRÉSIDENT: Dès maintenant?

Le TÉMOIN: Premièrement, le contrat à prix ferme; deuxièmement, le contrat en régie intéressée comportant le coût plus l'honoraire fixe fondé sur un objectif déterminé avec la prime d'encouragement si le coût est réduit;